



## Formation environnement durable - Comprendre le photovoltaïque : initiation - EEPI - 14h

### PROGRAMME ET METHODE

#### Objectif pédagogique :

- Comprendre l'environnement durable de l'énergie photovoltaïque pour choisir, acheter, décider. Ce stage convient aux personnes chargées de décider d'investir dans cette énergie renouvelable : le photovoltaïque.

#### Programme :

- Cours – Le marché de l'énergie photovoltaïque
- Cours – Le gisement solaire
- Cours – Les systèmes photovoltaïques
  - Les différents panneaux
  - Comment choisir un panneau ?
  - La régulation
  - Les batteries
- Cours – Le module photovoltaïque
  - Comment monter des modules ?
- Cours – Protection des personnes et des biens
- Cours – Le générateur photovoltaïque raccordé au réseau
- Cours – Le marché de l'énergie photovoltaïque
- Cours – La protection du système photovoltaïque
- Cours – le retour sur investissement

**Document à garder**

Entre les soussignés :

❶ Le bénéficiaire (nom & adresse postale & tél) :

Email de contact pour la convocation :

Éléments précis de facturation (OPCA ou entreprise) :

❷ Abricot-Formation enseigne de AlaxWeb SARL, 1 rue Champarons 92700 Colombes représentée par Corinne Alfano, gérante - N° de déclaration d'existence de l'O.F. : °119 213 374 92 - RCS Nanterre B 43015749500028 - NAF 8559A - TVA n° FR 17430157495, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

## ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire intitulée :

**Comprendre le photovoltaïque : initiation**

Ce stage convient aux personnes chargées de décider d'investir dans cette énergie renouvelable : le photovoltaïque.

Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances

Programme et méthode : **joint**

Nombre maxi de participants à cette session : **16**

Date de la session :

EEPI10b - L 25/10/10 au M 26/10/10

EEPI11a - J 10/02/11 au V 11/02/11

EEPI11b - L 04/07/11 au M 05/07/11

EEPI11c - L 19/12/11 au M 20/12/11

Nombre d'heures par stagiaire : **14h de formation théorique**

Horaires de formation : **de 9h à 17h**

Lieu de formation : **1 rue des Champarons 92700 Colombes**

## ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus :

Le(s) participants sera (seront) :

1. -
2. -
3. -
4. -
5. -
6. -
7. -
8. -
9. -
10. -

## ARTICLE III – DEMARCHE QUALITE

En fin de stage, il vous sera remis : une attestation de fin de stage par stagiaire, une feuille de présence émargée chaque jour par les stagiaires. En contrepartie, vous nous remettez une évaluation de la formation.

## ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des frais de la prestation de formation par stagiaire soit :

**Frais d'inscription et de dossier : 0**

**Fournitures : inclus**

**TOTAL HT : 504 €**

**TVA 19.6% : 98,78 €**

**TOTAL TTC : 602,78 €**

## ARTICLE V – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû par chèque ou par virement net de frais à la réservation. Si le financement est pris en charge par votre OPCA, le règlement s'effectuera par celui-ci au service fait.

## ARTICLE VI – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit par lettre AR, à moins de trente jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, par un stagiaire, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation, conformément aux dispositions de l'article L920\_9 du code du travail, avec un minimum de 30% considéré comme des arrhes. Tout stage commencé est réputé dû. Cependant un stage réservé peut être déplacé à une autre date sur présentation d'un justificatif attestant de l'empêchement de force majeure à une date choisie d'un commun accord dans un délai de 10 mois à compter de la date de début de la formation initialement prévue. Chaque retard de paiement donnera lieu à une majoration au taux de l'intérêt légal en vigueur.

## ARTICLE VII – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une opération ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal dont dépend le siège de l'organisme de formation sera le seul compétent pour régler le litige en ultime ressort après tentative amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à Colombes

le

*(faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)*

Pour l'organisme de formation :

Pour le bénéficiaire :



Corinne Alfano  
Directrice



**Abricot-Formation**  
**1 rue des Champarons**  
**92700 Colombes**  
☎ 01 56 47 11 95 - 📠 01 42 42 56 12

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Merci d'imprimer en deux exemplaires la convention de formation et de remplir manuellement les parties, par exemple :

1.1. ❶ Le bénéficiaire :

1.2. Les participant(s) sera ( seront) :

nom et prénom du stagiaire [Voir article 2]  
et cachet éventuel

1.3. Dater et signer

Cocher la session correspondante à votre stage :

13/09/1515 au 14/09/1515

2- Merci de nous envoyer les deux exemplaires imprimés par vous-même et complétés de la convention de formation accompagnés du règlement.

Nous vous retournerons votre convention de formation complétée par nous ainsi qu'une lettre de convocation et un guide d'accueil pour une meilleure intégration au sein de votre centre de formation Abricot-Formation.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées et sachez que nous sommes déjà heureux de vous accueillir tout bientôt.

Corinne Alfano  
Directrice

PS : Nos plans d'accès, nos solutions d'hébergement et les bons restaurants sont indiqués dans le guide d'accueil que vous trouverez sur le site d'Abricot-Formation <http://abricot-formation.com/guide.pdf> et dans notre annuaire <http://www.mylinea.com/colombes>

**Document à garder**